

prévu, n'a pas tenu une session fort longue. Le 8 le vice-roi se rendit à la chambre des pairs; & les communes y ayant été appelées, il donna le consentement royal à 43 bills publics & à 3 bills privés. Son Exc. termina la séance, en prorogeant le parlement au 18 Juillet par le discours suivant.

*Mylords & Messieurs,*

J'ai vu, avec grande satisfaction l'attention constante & la célérité peu commune, avec lesquelles vous avez procédé dans le cours des affaires publiques. Je suis par conséquent en état de vous dispenser actuellement d'assister plus longtems en parlement. L'harmonie de vos délibérations n'a pas donné moins d'efficacité que de dignité à vos résolutions; & je m'assure, que vous porterez avec vous la même disposition, pour avancer le bien-être public dans la campagne, où votre présence encouragera l'industrie du peuple, & où votre exemple & votre influence seront heureusement déployées, pour établir le bon-ordre général & l'obéissance aux loix.

Messieurs de la chambre des communes,

*Je dois vous remercier, au nom de Sa Majesté, pour les subsides généreux, que vous avez fournis pour le service public, & pour l'honorable soutien du gouvernement de Sa Majesté: ils seront fidèlement appliqués aux objets, pour lesquels ils ont été accordés. Ma confiance sur votre secours décidé, afin d'exécuter les loix pour la juste perception du revenu public, me donne l'espoir le mieux fondé, que le produit des impôts ne sera pas au-dessous du taux, auquel on l'a fait monter.*

*Mylords & Messieurs,*

Le zèle décidé, avec lequel vous avez marqué votre horreur pour tous les défordres & tumultes contraires aux loix, a déjà fait, je n'en doute pas, une impression utile; & les loix salutaires, passées dans cette session, particulièrement l'introduction d'un système de